



Harcelement par xxxxxx

Par **Dubois marylene**, le **26/01/2017** à **16:14**

Bonjour,

Cela fait 2 semaines que le suis harcelée par la société xxxxxx comme quoi je leur dois une somme de 523 € mais je ne sais même pas à quoi correspond cette somme et ils me menacent de mise en demeure. Dois-je payer ? Sinon que dois je faire pour qu'ils arrêtent de me harceler ?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/01/2017** à **18:25**

bonsoir

Dites leur que sans réception des documents justifiant leur demande, vous ne leur répondez plus !

Par **Nini30**, le **01/03/2017** à **17:41**

Bonjour, j'ai exactement le même problème avec xxxx qui me harcèle par téléphone et par courrier.

J'ai demandé si cela était normal à mon avocat, il m'a dit de ne pas répondre car rien n'est fait dans les règles.

Pas d'envois avec accusé de réception etc...

J'espère que cela va cesser..

Par **Aryanna**, le **02/03/2017** à **19:30**

Moi aussi il m'appelle menace de ramène les huissier bloque même compte

Par **Dubois marylene**, le **02/03/2017** à **20:20**

je leur ais envoyé une lettre et un mail en leur demandant de m'envoyer les documents justifiant de ma soi disante dette et depuis plus de nouvelles

Par **Aryanna**, le **03/03/2017** à **11:19**

Onvera bien

Par **Nini30**, le **03/03/2017** à **18:08**

C'est quand même pas normal que nous soyons tant à avoir ce soucis avec cette "entreprise"

Par **Dragan**, le **09/03/2017** à **22:11**

Bonjour je viens de recevoir sa aussi une note de 249 euro on ses pas d'où sa bien ni rien bref je répond as à suivre

Par **Aryanna**, le **10/03/2017** à **06:52**

Moi jai plus de nouvelle depuis que jai parler de police

Par **ppoli**, le **13/03/2017** à **09:59**

Bonjour un mr clément ne cesse de m appeler pour une sois disant dette dont il ne veut rien me dire .. Je n ai aucun courrier er il menace d huissiers de procédures etc... Bref laissez les faire ne vous contrarier pas pour cela déposer plainte contre eux ca les calmera

Par **ppoli**, le **13/03/2017** à **10:14**

xxx me réclame une somme de 5700 eur que j aurais emprunte en....2002! ..pas de chance a cette date je bossais a l étranger ...ne suis rentre en France au en 2011... Déposée plainte contre eux ne vous laissez pas impressionner ils jouent sur le harcèlement et la peur .quand aux procédures judiciaires ils n ont aucuns droits

Par **ppoli**, le **13/03/2017** à **10:16**

Surtout ne payer rien !!! Ce sont des escrocs. xxx est une escroquerie. Déposé plainte contre eux

Par **unpeulesboules**, le **14/03/2017** à **17:01**

Bonjour,

Suite à un mail, puis un coup de fil de xxxx xxxx je me vois signifier un "ordre de payer", par un "juge"... sans doc officiel, pour une dette de 2011 (4600 euros, + intérêts, 6400 euros)
Je demande à voir le dossier, on me dit: pas de soucis, mais cela prendra quelques semaines... par contre il faut payer toute suite sinon: Huissier, et saisie des biens.
J'accède à un "plan d'apurement" je leur ai versé plus de 4000 euros. 7 mois plus tard, toujours aucun dossier, je téléphone: Ah euh oui, il y a un problème, Le créancier refuse de nous transmettre le dossier initial... Ah, mais pourrais-je au moins avoir le jugement? Ah, mais là, la personne qui vous aurait dit qu'il y a un jugement a quitté l'entreprise... en fait, vous deviez bien de l'argent mais la dette était légalement forclose ET prescrite, donc pas de jugement... J'ai l'impression de m'être fanchement fait avoir, je présume que je n'ai aucun recours? Merci de vos réponses

Par **Nini30**, le **17/03/2017** à **11:26**

Depuis hier ils recommencent à m'appeler, j'ai donc eu droit à une femme qui m'a hurlé dessus et m'a raccroché au nez. J'ai dis que j'avais un avocat elle l'a pratiquement insulté. Ensuite je lui ai dis que j'avais vu sur internet que c'était ais une arnaque, qu'ils n'avaient aucun droit et que je n'avais reçu aucun courrier m'expliquant réellement la situation. Cette je reçoit des courriers mais rien qui me certifie que ce sont de vrais procédures. Surtout que je dois soit disant 1033e à l'avis formation une école par correspondance j'ai dis à cette dame que je ne comprenait pas comment une école était en fait un crédit, bref. Ce matin ils m'ont encore appelle en me disant que j'avais 48h, que c'était transmis au juge etc...

Par **Nini30**, le **17/03/2017** à **11:27**

Unpeulesboules tu as porté plainte contre eux ? Ça en est où ? Car 4000e... C'est eux qui endettent les gens avec des arnaques au final...

Par **Nini30**, le **17/03/2017** à **11:36**

Je vous invite à signaler leur numéro sur ce site : <http://www.arnaque-telephone.com/0180495306.html?com=ok#commentaires>
Moi c'est ce numéro qui m'appelle :0180495306

Par **unpeulesboules**, le **17/03/2017** à **11:48**

@nini30

Non, pas encore, ils m'ont promis mon dossier pour ce vendredi au plus tard... j'attends donc patiemment ce dernier.

Lundi, pas de dossier... PAN, une plainte.

Par **Visiteur**, le **17/03/2017** à **14:31**

Bonjour, unpeulesboules, vous ne seriez pas un peu impressionnable ? il suffit de vous menacer et vous lâchez 4000€ comme ça ? Sans vous renseigner plus avant ? Et de toute façon, même si ils vous envoient le dossier; ce dont je doute fortement ! Ca vous donnera quoi ? Visiblement cette dette est bien réelle ? Mais forclose !! Ce qui veut dire que vous n'aviez alors aucune obligation de les rembourser mais que si vous le faites... c'est votre droit !

Par **unpeulesboules**, le **17/03/2017** à **15:37**

grenouille: Et pourquoi pensez-vous que mon pseudo soit: "un peu les boules"? :-)

Par **ppoli**, le **24/03/2017** à **21:04**

Ne leur verser pas un sous!! C est bidon et c est fondé sur l intimidation et la peur faites le mort ils vont finir par arrêter au besoin deposez plainte

Par **ppoli**, le **24/03/2017** à **21:07**

Aux gens qui ont payé déposée plainte de suite leur procédure est illegal.ils rachètent pour rien des dossiers de litiges auprès des banques et d autres créanciers et essaient de se faire payer au prix fort ca n a aucune valeur légale c est juste du racket !!

Par **ppoli**, le **25/03/2017** à **00:11**

Arretez de vous chier dessus devant eux!! On nous appelle et vous payer?? Ms êtes maboules ou quoi?? Au minimum consulter un avocat c gratuit pour la première consultation!!

Par **detteancienne**, le **25/03/2017** à **20:03**

Bonsoir

c'est un organisme de rachat de créance et qui peut avoir un dossier béton pour des créances que vous croyez enterrées....mais il n'y a pas de fumée sans feu.en 2010 ils m'ont téléphoné j'ai demandé des écrits puis plus rien pendant 5 ans. Lorsqu'ils sont revenus à la charge ils avaient réuni des justificatifs. Face aux multiples saisies je me retrouve en surendettement et je continue de me battre pour faire baisser la créance qu'ils ont achetée une misère et me la facture un bras doublée des intérêts plus de 24 ans après.il faut être solidaire Bon courage

Par **aroàlarnaquelegal**, le **22/04/2017** à **19:25**

L'huissier de justice chargé de l'exécution ne devrait donc pas y renoncer en cas de prescription car il ne peut savoir à l'avance quelle va être la réaction du débiteur... Mais, il devrait en informer le créancier. En tout cas, une fois la prescription opposée, il devrait s'interdire d'aller plus loin, de « harceler » le débiteur, sous peine d'engager sa responsabilité...

Par **aroàlarnaquelegal**, le **22/04/2017** à **19:58**

L'huissier de justice chargé de l'exécution ne devrait donc pas y renoncer en cas de prescription car il ne peut savoir à l'avance quelle va être la réaction du débiteur... Mais, il devrait en informer le créancier. En tout cas, une fois la prescription opposée, il devrait s'interdire d'aller plus loin, de « harceler » le débiteur, sous peine d'engager sa responsabilité...

Par **Tisuisse**, le **23/04/2017** à **08:02**

Bonjour à tous les demandeurs,

Cette entreprise n'est qu'une "officine de recouvrement", de ce fait elle n'a strictement aucun droit à l'égard des débiteurs. Seul un huissier de justice, ayant en main un titre exécutoire délivré par un juge, est en mesure d'exiger le paiement de la dette, or les officines de recouvrement ne sont pas des huissiers, n'ont pas de titre exécutoire, donc n'ont aucune possibilité de recouvrer une créance quelle qu'elle soit.

Conduite à tenir :

- ne pas répondre par courrier, ne pas verser quoi que ce soit pas même 1 centime d'euro, et les informer que, s'ils continuent à vous appeler ainsi, vous avez enregistré les conversations, vous n'hésitez pas à déposer une plainte au pénal pour harcèlement, escroquerie et tentative d'extorsion de fonds. En règle générale, cela les calme vite fait.

Voyez sur le site apparenté à celui-ci : www.experatoo.com, rubrique "droit de la consommation", le dossier spécial en post-it (en en-tête) relatif aux officines de recouvrement. Vous saurez alors quoi faire et quoi ne pas faire. Bonne lecture.

Par **PIERRE NEXON**, le **09/05/2017** à **19:46**

DSO CAPITAL est connue pour exercer des chantages, pressions et harcèlements pour soit disant récupérer de très vieilles dettes qu'ils auraient rachetées! NE JAMAIS CEDER et saisir le Procureur de la République par lettre recommandée en déposant une plainte officielle. Ils utilisent également le 01 76 36 31 15 comme autre numéro. Ce sont non seulement des escrocs mais des prédateurs dangereux pour des personnes fragiles. NE JAMAIS HESITER A PORTER PLAINTES!

Par **maloel**, le **01/06/2017** à **12:08**

bonjour

je suis également dans le même cas depuis hier donc le 31/05/2017

un Mr R..... nous appelle sur nos téléphones portables mon mari et moi

Quand je l'ai rappelé et demandé de se présenter ce Mr me raccroche au nez

Je rappelle et là, il m'explique que je dois une certaine somme mais qui pourrait être réduite à 3 fois moins, si je trouve un arrangement de suite avec lui, et si je fais un versement ce jour

Je lui explique que je ne peux pas, et là le ton monte, il me propose de lui envoyer 10

chèques post-datés, qu'il encaissera tout les mois, chose totalement illégale, je lui dis que je ne pose pas de chèque

il me propose donc de débiter ma carte bleue tout les mois automatiquement donc cela veut dire que ce Mr a le droit de conserver les numéros de ma cb????

je lui dis qu'à ce jour, je ne peux pas, il me dit de voir avec un tiers et que j'ai 1h pour trouver une solution

rebondissement ce matin, je reçois un texto, et ce Mr contacte mon mari sur son téléphone, et lui dit que je suis une personne bornée et pas à l'écoute

Heuuu, qui est ce Mr pour me juger???

Ce genre de pratique de harcèlement, commence à être facile, surtout que je n'ai aucun document me prouvant cela

Ce Mr me dit que la créance date de plus de 10 ans, et serait soit disant émise par ma propre banque

que faire pour que celui-ci nous lâche???

cordialement

Par **emilie.I**, le **06/06/2017** à **18:18**

Bonjour,

Ma mère a eu aussi un appel, soit disant elle doit 2.330 € à la Banque Carrefour dont DSO

s'occupe maintenant, elle a reçu un e-mail aussi trop bizarre.

Que faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2017** à **18:22**

Bonjour,

La réponse vous a été donnée dans cette discussion en particulier par mes soins. Lisez cette file de message et vous saurez ce que vous devrez faire.

Par **LOBELLA**, le **16/06/2017** à **09:23**

Bonjour,

Avez-vous encore des nouvelles de DSO ? (courrier téléphone)

Quel droit nous avons contre eux ?

Par **youris**, le **16/06/2017** à **14:17**

bonjour,

vous pouvez déposer une plainte pour harcèlement.

mais un créancier a le droit de faire les procédures légales nécessaires pour obtenir le remboursement de la dette que lui doit son débiteur.

salutations

Par **Tisuisse**, le **16/06/2017** à **14:47**

DSO n'est pas le créancier, l'emprunt n'a pas été signé par DSO. DSO est une officine de recouvrement qui a racheté, à ses risques et périls, la dette.

Par **youris**, le **16/06/2017** à **15:45**

pas obligatoirement, le créancier peut mandater une société de recouvrement uniquement pour récupérer les sommes dues sans pour autant vendre sa dette.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2017** à **16:07**

Dans ce cas, elle ne peut rien faire sauf une tentative de recouvrement à l'amiable et à condition que le dernier paiement ne remonte pas à + 2 ans sans aucune réaction du créancier. Seul un huissier de justice, étant en possession d'un titre exécutoire délivré par un juge, peut contraindre le débiteur à s'acquitter de sa dette.

Par **nfrence**, le **03/07/2017** à **15:15**

C'est le site de recouvrement. Nous on payer recouvrement à l'amiable. Pas de souci, on est mensualisé.

Par **Pepilien**, le **07/07/2017** à **20:12**

Bonjour j'ai eu aussi un appel de DSO soit disant je dois 246 euros à cdiscount et je dois rembourser 16 euros aujourd'hui et 57 euros par mois pendant 4 mois donc j'ai accepté aujourd'hui j'ai donné 16 euros ?
Que faire ?

Par **Tisuisse**, le **08/07/2017** à **07:11**

Plus rien, continuer à payer, il ne fallait surtout rien verser. En versant quelque chose, vous annulez la prescription et repartez à zéro.

Par **Loulou06000**, le **13/07/2017** à **01:48**

Moi ils m'ont appelé en me laissant ce message
Mme..... Vous êtes priée de me rappeler au 01 77....

Je suis allée sur call blocker

J'ai bloqué car j'ai horreur qu'on me parle comme ça vu que je savais même pas qui c'était elle s'est pas présentée

D'un coup je reçois aujourd'hui un courrier qui me parle que j'ai fait un crédit auprès de netixis que je connais pas

Et 1500 euros de 2015

J'ai pas fait un seul crédit depuis 20 ans

Je sais même pas à quoi ça correspond

Mais je me pose une question

D'où ils ont mon numéro de téléphone et mon adresse actuelle ??? Comment font-ils pour avoir le numéro de tel qui est sur liste rouge !

Je voudrais savoir comment ils trouvent une adresse alors que elle a rien à voir avec 2015

Comment trouvent ils les numéro de tel portable des gens sur liste rouge ??? Déjà ça me chiffonne ça

De toute façon harcellement impossible pour ma part j ai pris une application payante 5 euro payé pour à vie

Call blocker ça bloque les appels ça renvoie pas sur la messagerie faut sélectionner et cliquez hang-up no voicemail

Donc si ça peut servir

Pas de harcellement avec moi

Mais n ayant jamais fait de crédit du moins y a 20 ans ! Et celui là est payé

De où ils sortent un crédit que j ai jamais fait en 2015 ???????

Une société que je connais pas

Une somme qui veut rien dire

Par **miyako**, le **15/07/2017** à **15:14**

Bonjour,

attention à cette officine de recouvrement DSO qui emploie encore le nom d'un ancien huissier de justice qui n'a plus rien à voir avec eux.

Ils ne peuvent rien sans jugement et travaillent souvent sur des dossiers forclos ,en se faisant passer pour huissier ,alors qu'ils ne le sont pas .Si les documents sont signés et tellement signés par un huissier ,c'est un faux passible de poursuites pénales ;si il s'agit simplement d'une entête ,non signée ,c'est sans valeur et c'est une tentative d'escroquerie.

Toutes ces officines de recouvrement pratiquent de la même et le seul interlocuteur avec lequel il faut parler ,c'est le créancier réel ,surtout pas eux.

Amicalement vôtre.

suji KENZO

Par **saby29**, le **27/07/2017** à **23:06**

Bonsoir ,

J'ai le même soucis avec dso , une dette qui normalement m'avait été annulé remonte à la surface 3 ans plus tard !!! ayant eu peur des poursuites judiciaires j'ai accepté de traiter à l'amiable avec eux . Puis je arrêter de leur verser de l'argent ?

Par **Tisuisse**, le **28/07/2017** à **05:46**

Hélas, non, il eût fallu ne rien transiger avec eux. En payant, ne serait-ce qu'1 seul petit centime d'euro, vous êtes tombé dans leurs filets et vous êtes engagés jusqu'à l'apurement de votre dette.

Par **Charles attend**, le **28/07/2017** à **23:47**

Bonjour,

Lundi dernier, je reçois un SMS de relance : Mlle, votre dossier présente toujours un impayé de 1.482,89 €. Appel avant 18 h au 01xxxxxx. Votre gestionnaire #NOM_GESTIONNAIRE#

Par curiosité, j'appelle ce numéro et là, j'apprends que mon ex-compagnon aurait contracté un crédit à mon nom et, comme je suis la principale emprunteuse, je dois payer seule ce crédit,

Je signale juste au passage que je ne suis plus avec mon ex depuis 2007 et le crédit a été fait en 2008 à notre ancienne adresse commune.

Donc je leur demande le dossier en entier pour procéder à un dépôt de plainte, de ma part, pour usurpation d'identité et là, ils n'arrivent plus à trouver le soit disant dossier, et que ça prendra du temps de l'avoir...

Je leur ai demandé la copie de ce dit contrat pour voir la signature et forcément un jugement s'il y en a un... comme par hasard, ils n'ont rien.

Pour ma part, je ne me sens pas du tout responsable de cet emprunt sachant que je n'ai pas fait de crédit à notre séparation.

Encore un autre problème par dessus la complication de cette séparation.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **29/07/2017** à **05:49**

Bonjour,

Vous ne répondez pas à ce genre de sollicitation, vous ne versez même pas 1 centime d'euro, vous exigez le titre exécutoire. En effet, soit vous êtes en présence d'une officine de recouvrement et cette officine n'a aucun pouvoir, soit vous êtes en présence d'une tentative d'escroquerie.

Lisez donc le dossier relatif aux "officines de recouvrement", vous saurez quelle attitude à adopter à son égard et, surtout, ce que vous ne devez pas faire pour tomber dans leurs filets.

Le dossier est ici :

http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.WXwHINSLTYM

Par **miyako**, le **02/08/2017** à **10:24**

Bonjour,
Surtout ne jamais répondre à ce genre d'officine ne jamais rien payer.
Seul le réel créancier doit vous contacter et c'est avec lui seul qu'il faut parler.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **christophe wisniowski**, le **22/09/2017 à 09:38**

[s]Bonjour,[/s]
(formule de politesse exigée sur votre 1er message)

Je suis harcelée aussi depuis 3 mois suite à une dette de 600,51 euros avec carrefour banque il date de 2009 et cette somme à été remboursée depuis mais je n'ai plus la feuille de remboursement. Maintenant, cela fait 15 jours qu'ils me disent que je dois les rappeler avant 48 h sinon il y aurait plus de mesures amiables possibles encore ce matin à 8 h 57 un appel et me donne jusqu'à la fin de journée, et bien je vais attendre demain.

Je leur demande de m'envoyer un huissier à la maison mais il le prennent mal et monte sur leurs grands chevaux, ils veulent que je règle la dette par CB et par téléphone. Mais ils sont mal tombés, je ne donne aucun chiffre bancaire par tel ou internet.

Je tente toujours le diable mais on verra bien.

[s]Merci.[/s]
(autre formule de politesse exigée sur votre 1er message)

Par **Tisuisse**, le **22/09/2017 à 10:27**

Bonjour christophe wisniowski,

Vous n'avez, comme demande à formuler, qu'à exiger le titre exécutoire délivré par un juge. Pour le reste, tout est expliqué dans cette file de discussion. Merci d'en prendre connaissance si ce n'est pas encore fait.

Par **christophe wisniowski**, le **22/09/2017 à 14:27**

Tisuisse merci pour votre réponse je prends note car j'oublie de demander à chaque fois ce titre.
Cordialement.

Par **miyako**, le **23/09/2017 à 08:30**

Bonjour,

En plus si ils continuent, vous les menacez de déposer plainte pour tentative d'extorsion de fonds et harcèlement. C'est assimilé à de l'escroquerie.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Marion Goncalves**, le **04/10/2017** à **14:38**

Je suis également harcelée depuis 2 mois par cette soit disante boite dso capital j'ai un impayé discount soit disant sur un produit que je n'ai jamais commandé.

Idem ils menacent d'envoyer le dossier aux contentieux

Je n'ai ni de preuve de cet impayé de leur part. Je ne répond même plus à leurs appels au point de bloquer leurs numéros mais ils arrivent toujours avec un autre numéro.

Je finirai par porter plainte si ça persiste.

De plus ils ont mauvaises réputations visiblement sur internet ne vous laissez pas faire.

Il y a t'il des gens pour lesquels c'est allé loin ?

Par **Noajo**, le **02/11/2017** à **19:30**

Bonsoir

De même pour moi, une soi-disant dette de 300€ concernant carrefour alors que j'ai fait une liquidation et que je ne dois plus rien.

Je reçois tous les jours un appel du 01 76 etc, à la même heure.

je ne répond pas, garde les messages laissés plus les sms.

j'ai répondu une seule fois, j'ai eu un monsieur menaçant qui m'a donné une semaine pour lui fournir la liste des créances prises dans ma liquidation, je lui ai répondu de se rapprocher de mon mandataire. Bref! il m'a envoyée bouler, je lui ai dit que je me chargerais de me rendre chez mon mandataire afin de lui fournir les docs... chose que je ne ferais pas.

j'ai bien compris leur manœuvre et ne céderais pas à leur menace.

Par contre je suis ravie de tomber sur cette discussion qui conforte mon sentiment..

après une semaine de tranquillité, j'ai encore reçu le même appel, bien évidemment, je m'y attendais... demain je porte plainte contre harcèlement!

merci pour vos témoignages

Par **miyako**, le **04/11/2017** à **18:43**

Bonsoir,

Encore une fois et encore et encore **NE REPONDEZ JAMAIS A CES CHARLATANS D'ESCROCS ET SI ILS PERSISTENT VOUS MENACEZ DE PORTER PLAINE CONTRE EUX.** C'est tout simple.

Les officines de recouvrements, ou autres c'est pareil. Il faut les dénoncées hauts et fort.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **mulane**, le 15/11/2017 à 22:46

bonsoir

je viens de recevoir moi aussi un appel de DSO sous le numero 01 77 47 87 27 il me mette en demeure d une dette de 2006 mdr la somme qu il me demande ne correspond pas à la somme de mon créancier de l époque et le comble c est que j ai fais un dossier banque de france et j ai eu une annulation de dettej attend leur appel demain et je vais et leur demander ce fameux titre chose que je n aurais pas car ils n ont pas mon adresse ,ni mail je vais leur demander par sms histoire de... et je vais bien leur préciser que je vais porter plainte je vous remercie pour vos témoignages et pour les demarches à suivre